Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20251125-ARRETE2025025-AR

DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2025-025

REGLEMENT DU CIMETIERE – AVENANT 3

Le Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin,

Vu le règlement du cimetière en date du 26 juillet 2013,
Vu l'avenant N°1 en date du 23 Avril 2015,
Vu l'avenant N°2 en date du 21 décembre 2021,

ARRETE

Les dispositions contenues dans l'article 40 Bis relatif au scellement des urnes funéraires sur les tombes est annulé.

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Fait à Montagny-en-Vexin
Le 25 Novembre 2025
Loïc TAILLEBREST, Maire

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARRETE2025025**
Objet :	**REGLEMENT DU CIMETIERE - ANNULATION ARTICLE 40**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	060-216004085-20251125-ARRETE2025025-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20251125-ARRETE2025025-AR-1-1_0.xml	text/xml	878 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARRETE 2025-025.pdf Nom métier : 99_AR-060-216004085-20251125-ARRETE2025025-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	180.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2025 à 08h32min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2025 à 08h32min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2025 à 08h32min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2025 à 08h32min52s	Reçu par le MI le 2025-11-25